

# NOTE D'INFORMATION

## QUANTUM OBLIGATION PLUS

Nature juridique  
FCP

Société de gestion  
Quantum Capital Gestion

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

  
Ikhlas METTIOUI  
Directeur Gestion d'actifs  
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 46 de la loi n° 03-25 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP25187 en date du 10/12/2025.



ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **Quantum Capital Gestion**, sise à **Boulevard Moulay Abdellah Cherif, Capital Tower, 10ème étage, Bureau 38, CFC, Casablanca**, représentée par **Monsieur Mohamed Majid BENNIS** en sa qualité de **Président Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

*Mohamed Majid Bennis*

**Quantum Capital Gestion**  
Capital Tower / Angle Main Street et  
Bd My Abdellah Cherif Ety 10 B 38  
Casablanca - RC 693187  
ICE 003790086000059



AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



## I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **QUANTUM OBLIGATION PLUS**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000039877**
- Date et référence de l'agrément : **23/10/2025, GP25161**
- Date de création : **10/11/2025**
- Siège social : **Boulevard Moulay Abdellah Cherif, Capital Tower, 10ème étage, Bureau 38, CFC, Casablanca**
- Durée de vie : **99 ans**
- Exercice social : **1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre**
- Apport initial : **1.000.000 de dirhams**
- Valeur liquidative d'origine : **1.000 dirhams**
- Société de gestion : **Quantum Capital Gestion**
- Etablissement dépositaire : **Banque Centrale Populaire, sise à 101 boulevard Mohamed Zerktouni, Casablanca, Maroc, représentée par M. Abdeslam BENNANI et M. Rachid MOUSSADI**
- Commercialisateur :

<b>Etablissement commercialisateur</b>	<b>Responsable à contacter</b>	<b>Téléphone</b>
Quantum Capital Gestion	M. Mohamed Majid BENNIS	+212 5 21 62 02 00

- Commissaire aux comptes : **A.Saaidi et Associés** représenté par Mme. **Bahaa SAAIDI**



## II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Obligations « MLT ».
- Sensibilité min : 2
- Sensibilité max : 6
- Indice de référence : MBI GLOBAL tel que calculé par BMCE CAPITAL.
- Objectifs de gestion : L'objectif de gestion du FCP QUANTUM OBLIGATION PLUS est de surperformer son indice de référence et d'offrir aux souscripteurs une appréciation régulière de leur épargne avec une liquidité hebdomadaire.
- Stratégie d'investissement :

Le FCP investira en permanence ses actifs à hauteur de 90% minimum, hors titres d'OPCVM « Obligations Moyen et Long Terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

L'investissement en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription détachés desdits actions ou certificats, cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé ouvert au public n'excèdera pas 10% de l'actif net du FCP tout en respectant la réglementation en vigueur.

L'investissement en titres d'OPCVM n'excèdera pas 10% de l'actif net du FCP.

Le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placements en devises à l'étranger selon les règles et les conditions de la réglementation en vigueur.

Le fonds pourra investir en obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation de paiements des intérêts.

Le fonds pourra également effectuer des opérations de prêts emprunts de titres, ainsi que de mise et de prise en pension de titres, conformément aux règles et conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds QUANTUM OBLIGATION PLUS inclut les éléments ci-après :

- Bons du Trésor ;
  - Obligations ;
  - Titres de créance négociable (TCN) ;
  - Actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription détachés desdits actions ou certificats cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé ouvert au public ;
  - Dépôts à termes (DAT) ;
  - Titres émis par les FPCT et les OPCC ;
  - Actions ou parts d'OPCVM avec un maximum de 10% de l'actif net du FCP ;
  - Obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation de paiements des intérêts.
- Durée de placement recommandée : 3 ans.
  - Souscripteurs concernés : **Grand public. Personnes physiques et morales.**



### III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : Dès publication de la Note d'Information.
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. La valeur liquidative est calculée chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat : **La valeur liquidative ainsi que les commissions de souscription et de rachat sont affichées dans les locaux de Quantum Capital Gestion le premier jour ouvré qui suit la détermination de la valeur liquidative précitée, et leur publication est effectuée dans un journal d'annonces légales et sur son site électronique selon une périodicité hebdomadaire.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscription et de rachat devront être effectuées avant 11h30 le jour du calcul de la valeur liquidative auprès de la société de gestion Quantum Capital Gestion.**  
**Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la prochaine valeur liquidative.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.**
- Régime fiscal : Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le Code Général des Impôts.



#### IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale :
    - Les commissions de souscription sont au maximum 3% hors taxe des montants souscrits.
  - Commission de rachat maximale :
    - Les commissions de rachat sont au maximum 1,5% hors taxe des montants rachetés.
- Frais de gestion :
  - Au maximum 2% HT l'an. Ils sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM gérés par QUANTUM CAPITAL GESTION et détenus en portefeuille. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais publications	5.000 DH HT
(2) Commissaire aux comptes	20.000 DH HT
(3) Commissions AMMC	0,025% HT
(4) Dépositaire	0,030% HT
(5) Maroclear (commission annuelle de gestion du compte émission)	3.600 DH HT
(6) Maroclear (droit d'admission trimestriel)	Selon les conditions en vigueur
Prestations de QUANTUM CAPITAL GESTION	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)

